Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261120-2026011123CCSPL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Publication : 20/11/2026

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 novembre 2026

Objet : Etat des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2025

Date de la convocation : 6 novembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 6 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43
Nombre de membres en exercice : 43
Quorum : 22
Nombre de membres présents : 34
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur Nicolas BATTINI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Madame Hélène SALGE.

Ont donné pouvoir :
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Monsieur Philippe CIMINO à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI ;
Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1413-1 ;

Vu la Loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002 et notamment son article 5 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261120-2026011123CCSPL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Publication : 20/11/2026

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 9 novembre 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 9 novembre 2026 ;

Considérant que l'avis de la CCSPL est obligatoire pour l'ensemble des services publics que la ville confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elle exploite en régie dotée de l'autonomie financière ;

Considérant que, compte tenu des compétences transférées à la communauté d'agglomération de Bastia et des modes de gestion des services publics communaux, la CCSPL a vocation à examiner les rapports suivants :

- Rapport annuel d'activité établi par la régie autonome des parcs de stationnements de la Ville de Bastia au titre de l'année 2025 ;
- Rapport annuel d'activité établi par la société OGF, délégataire du service public du crématorium au titre de l'année 2025 ;
- Rapport annuel d'activité de la SEML Port Toga au titre de l'année 2025 ;
- Rapport annuel d'activité 2025 du délégataire de service public de distribution d'électricité
- Rapport annuel d'activité 2025 du délégataire de service public de distribution de gaz

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
Prend acte, Monsieur Pierre SAVELLI ne participant pas.

Article unique :

- **Prend acte** des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 19/11/2026

Antoine GRAZIANI

Le Maire,

Signé électroniquement le 19/11/2026

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.